BARRERE DUFAU
Géomètres-Experts

4 rue de Béarn
92210 Saint Cloud
Tél. : 01 46 02 47 80
Fax : 01 46 02 47 81
stcloud@barrere-dufau.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

VISAGE
géomètres-experts
diagnostiqueurs

DOSSIER DES DIAGNOSTICS TECHNIQUES

RAPPORT DE SYNTHÈSE

☒ TRANSACTION ☐ LOCATION



50, rue Broca 75005 PARIS	Chambre de service situé au 7ème Etage du bât B Lot n°32
Cadastre : Section AW n°79	Demandeur : Maître Laurine SALOMONI SARL FRICAUDET LAOURREMET SALOMONI 2bis, rue des Deux Communes 94300 VINCENNES
Propriétaire : [redacted]	
Usage constaté : Habitation (partie privative d'immeuble collectif d'habitation)	Date de Construction : Avant 1948

	Obligatoire		Réalisé						
	Oui	Non	Oui	Non	?	Auteur	GE	Date	Durée de validité *
Attestation de superficie privative **Loi Carrez**	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	21/11/2025	illimité
Diagnostics :									
1. Constat des risques d'exposition au **plomb**	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	21/11/2025	1 an
2. Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'**amiante**	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	21/11/2025	illimité
3. Etat relatif à la présence de **termites**	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	21/11/2025	6 mois
4. Etat de l'installation intérieure de **gaz**	☐	☒	☐	☒	☐	BARRERE DUFAU	☒		
5. Etat des Risques et Pollutions	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	18/11/2025	6 mois
6. Diagnostic de **performance énergétique** DPE	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	21/11/2025	10 ans
7. Etat de l'installation intérieure d'**électricité**	☒	☐	☒	☐	☐	BARRERE DUFAU	☒	21/11/2025	3 ans

** dans le cadre du dossier de diagnostics techniques, sauf modification, mise à jour, travaux, ou conditions nouvelles appliquées au bien concerné*

Rappel des conclusions :

*Attestation de superficie privative « **Loi Carrez** »* — LOI CARREZ

La superficie privative du **Lot n°32** est de **7,7 m²**
Observations générales : néant

*1 - Constat des risques d'exposition au **plomb*** — PLOMB

☐ Absence de plomb
☒ Présence de plomb sans obligation de travaux
☐ Présence de plomb avec obligation de travaux
☐ Présence de facteurs de dégradation du bâti
Observations générales : néant

*2 - Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'**amiante*** — AMIANTE

☒ Absence de matériaux contenant de l'amiante
☐ Présence de matériaux contenant de l'amiante
☐ Flocage, calorifugeage, ou faux-plafond
☐ Autre matériau
☐ Obligation de surveillance
☐ Obligation de travaux
Observations générales : néant

*3 - Etat relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment* — TERMITES

☒ Absence de termites dans la construction
☐ Présence de termites dans la construction
☐ Présence de traces de termites dans la construction
Observations générales : néant

*4 - Etat de l'installation intérieure de **gaz*** — GAZ

☐ L'installation ne comporte aucune anomalie.
☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparés ultérieurement.
☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparés dans les meilleurs délais.
☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparés avant remis en service.
Observations générales **: Pas d'installation de gaz dans cet appartement**

*5 - Etat des Risques et Pollutions (**ERP**)* — ERP

Inclus dans le périmètre d'un risque naturel : ☒ oui ☐ non
Inclus dans le périmètre d'un risque minier : ☐ oui ☒ non
Inclus dans le périmètre d'un risque technologique : ☐ oui ☒ non
Situé dans une zone de sismicité : ☐ zone 5 ☐ zone 4 ☐ zone 3 ☐ zone 2 ☒ zone 1
Observations générales : : **Carrières**

*6 - Diagnostic de performance énergétique (**DPE**)* — DPE

Classement de la consommation énergétique	☐ A	☐ B	☐ C	☐ D	☐ E	☐ F	☒ G	☐ H	☐ I
Classement de l'émission de gaz à effet de serre	☐ A	☐ B	☒ C	☐ D	☐ E	☐ F	☐ G	☐ H	☐ I

usage activité

Observations générales : **DPE Provisoire**

*7 - Etat de l'installation intérieure d'**électricité*** — ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies qui devront faire l'objet d'un traitement: ☐ oui ☒ non

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie: ☒ oui ☐ non

Réserves :
En complétant le présent rapport, le géomètre-expert signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.
Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier.
*Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport **de prendre connaissance** et de s'assurer **du bien-fondé du contenu détaillé** de ces différents documents.*

DATE : Le 21/11/2025
Le Géomètre-Expert,

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS
S.A.R.L
BARRERE-DUFAU Géomètres Experts
Siège social :
4 rue de Bearn
92210 SAINT CLOUD
Tél. 01 46 02 47 80
Fax 01 46 02 47 81
N° D'INSCRIPTION 1997B200008